

POUR ALLER PLUS LOIN...

Les AMAP, une forme engagée de circuit court

Circuits courts, comment s'y retrouver ?

Les consommateurs ne savent plus quoi manger et leurs attentes ont évolué, ils veulent du bon et savoir d'où viennent les produits grâce à une réelle traçabilité. Ils s'intéressent également au respect de l'animal, des sols, de l'environnement et finalement à « l'économie circulaire » (du début à la fin) du produit. C'est une façon de vouloir tout simplement se réapproprier son alimentation. Le tout, à des prix accessibles à tous.

De son côté, le producteur français, trop souvent précarisé, cherche à valoriser sa production et avoir une reconnaissance de son travail. A l'heure actuelle, il lui faut se diversifier afin de pouvoir se dégager des revenus tout simplement décents.

Le circuit court est l'une des solutions qui peut permettre aux consommateurs et aux producteurs d'aller dans ce sens, ensemble.

La définition officielle d'un circuit court selon le ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la pêche est la suivante :

« Est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire »

Nous pouvons déjà nous poser la question, qu'est-ce qu'une vente directe et une vente indirecte ?

La vente indirecte a au moins un intermédiaire comme par exemple de la vente à la restauration, au commerçant détaillant,... La vente directe c'est une vente qui va du producteur au consommateur. Il n'y a aucun intermédiaire comme pour les ventes à la ferme ou bien lorsque les producteurs vendent directement sur le marché,...

Ces circuits courts se sont développés de façon importante ces dernières années. Il est parfois difficile de s'y retrouver en tant que consommateur car les apparences sont parfois trompeuses (propositions de paniers par Internet sans précision des origines et des intermédiaires).

Aujourd'hui, intéressons-nous aux ventes en circuit court sous forme de paniers.

En vente directe Il y a tout d'abord les AMAP (associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), qui, pour le ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la pêche, est « la référence en matière de circuits courts » (!).

Les adhérents des Amap revendiquent avant tout un engagement dans une cause noble : la sauvegarde de l'agriculture paysanne.

Il serait dommage de s'arrêter sur ce circuit court en ne parlant que d'une cause noble. Il est vrai que ces dernières années il y a eu une fragilisation à la fois économique et sociale de la profession agricole.

Celle-ci étant due à une baisse continue du nombre d'exploitations et des revenus en diminution depuis fin des années 90, d'où un mal être chez les agriculteurs.

« Les circuits courts se sont développés de façon importante ces dernières années. Il est parfois difficile de s'y retrouver en tant que consommateur car les apparences sont parfois trompeuses : propositions de paniers par Internet sans précision des origines et des intermédiaires etc. »

Les consommateurs ont pris conscience de cela. Mais au-delà du fait qu'ils veulent être au plus près de leur producteur, pour comprendre ses problématiques et l'aider dans ses démarches, il y a aussi un souhait de manger plus sainement et à des prix restant raisonnable. L'échange qui se crée entre le consommateur et le producteur permet à chacun d'y trouver son compte dans une relation claire et confiante.

Il existe **d'autres circuits courts** tels que les **jardins de cocagnes** qui ont vocation à aider les gens dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. Ils aident les personnes se trouvant en situation précaire par un retour vers l'emploi, ceux-ci sont encadrés par une équipe de professionnels (des travailleurs sociaux) et bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel. Le fruit de leur travail est ensuite proposé par la vente (ponctuelle) en paniers.

En **vente indirecte** nous retrouvons comme exemple **les paniers Val de Loire** qui regroupent un collectif de producteurs (maraîchers,...) avec des points de dépôts sur plusieurs régions de France par le biais de paniers. Certains producteurs s'inscrivent aussi dans l'insertion par le travail .

Comme les AMAP, ces deux systèmes s'inscrivent dans une production respectueuse de l'environnement et dans l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.)

Depuis peu nous avons vu apparaître **La ruche qui dit oui**. Il s'agit d'une plate-forme qui permet de relier producteurs et consommateurs par l'intermédiaire d'une ruche virtuelle constituée des particuliers, à leur initiative propre. Les prix sont déterminés par le producteur et sur ce prix sont ajoutés 20% de frais de fonctionnement, 10% vont à La Ruche (service proposé par Equanum SAS, société cofondée en novembre 2010) et 10% vont à l'organisateur de la Ruche. Le producteur livre ensuite les paniers.



Il n'y a aucun engagement sur une production respectueuse de l'environnement, pas de système de solidarité ni de transparence sur la provenance et fixation des prix.

C'est une démarche uniquement commerciale.

C'est l'occasion de préciser que les AMAP comportent, elles, des engagements contractuels (annuels) qui sécurisent les producteurs par des paiements d'avance.

Un mot des **Colibris** que se présentent comme un réseau social pouvant intégrer des AMAP mais qui élargissent leur démarche au logement, à l'enseignement, à l'entreprise de développement durable ... et qui inventent, expérimentent et coopèrent concrètement, pour bâtir des modèles de vie en commun, respectueux de la nature.

Tous ces circuits courts permettent de soutenir l'économie locale, de créer du lien social et de proximité et correspondent à une nouvelle attente des consommateurs que les crises sanitaires, climatiques et économiques accentuent.

« Les adhérents des Amap revendiquent avant tout un engagement dans une cause noble : la sauvegarde de l'agriculture paysanne. »

Par Aurélia OPOIX.

